



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville le 7 décembre 2022, laquelle se tiendra immédiatement après la fin de la séance du conseil d'agglomération débutant à 19 h, à la salle Jeanne-Gariépy du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) situé au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge.

Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

(Numéro 2022-40042)

Nature et effets : La demande vise à permettre l'ajout de cloisons ou murs intérieurs dans l'agrandissement de la cabane à sucre existante à titre de bâtiment principal et à usage commercial ce qui déroge à la réglementation présentement en vigueur.

Localisation : Cadastre : 6391837
4840, chemin du Lac-Boileau Ouest
Matricule : 2539-17-9680

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 16^e JOUR DE NOVEMBRE 2022


Catherine Denis-Sarrazin
Greffière